



**Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie**

Paris, le lundi 12 mai 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sciences et biodiversité :

Réunion de travail entre Ségolène ROYAL et les scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle

Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie s'est rendue au Muséum national d'Histoire naturelle, établissement public qui incarne l'excellence française en matière de biodiversité.

En amont du débat parlementaire sur le projet de loi relatif à la biodiversité, Ségolène ROYAL a réaffirmé aux scientifiques, aux 2 000 personnes et 350 étudiants qui travaillent au Muséum, leur rôle de pionniers en matière de biodiversité.

Lors de cette rencontre, la ministre a échangé longuement avec les chercheurs dans l'amphithéâtre de paléontologie et les a invités à continuer leur travail de partage de leurs savoirs. Au travers des projets de sciences participatives « Vigie Nature » et « Vigie Nature École », le Muséum permet à chacun de participer à ses programmes de recherche.

La Ministre a rappelé que la biodiversité était partie intégrante de la transition écologique et de la croissance verte. La future loi sur la biodiversité devra permettre à chacun, collectivités, citoyens, entreprises, de s'appropriier les enjeux de la conservation des espèces et de disposer des outils pour agir concrètement.

Ségolène ROYAL a demandé au Muséum de se mobiliser pleinement lors de la prochaine journée mondiale de la biodiversité le jeudi 22 mai prochain.

Contact presse :

01 40 81 78 31



Ségolène ROYAL, Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le vendredi 16 mai 2014

INVITATION

A l'occasion de la Journée Mondiale de la Biodiversité
Mme Ségolène ROYAL
lance « Villes et villages sans pesticide »



Le jeudi 22 mai à 16h00

à l'école maternelle et élémentaire
69 rue de l'Ouest, Paris 14^{ème}

Cette école maternelle et élémentaire est choisie pour avoir éliminé les pesticides dans les espaces verts et les produits d'entretiens et mené diverses actions de sensibilisation des enfants à la protection de la biodiversité, notamment la culture d'un potager biologique.

Par cette démarche, **Ségolène ROYAL souhaite généraliser à l'échelle nationale les actions régionales comme l'initiative Terre saine, en Poitou-Charentes, ou les actions menées par Natureparif en Ile-de-France...** (pièce jointe).

A cette occasion Ségolène ROYAL développera les grands axes de la lutte contre les pesticides dans les espaces publics :

- en présence de plusieurs représentants des communes ayant éliminé les pesticides de leurs espaces verts, en anticipant l'obligation de 2020,
- et des associations qui mettent en place concrètement les actions avec elles.

Pour suivre ce déplacement, merci de bien vouloir vous accréditer en précisant votre numéro de carte de presse :

- par retour de mail : secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
- par téléphone : 01 40 81 78 31



Suivez la visite sur [@Ministere_DD](https://twitter.com/Ministere_DD) et via [#DDirect](https://twitter.com/DDirect).

Contact presse :

01 40 81 78 31

Hôtel de Roquette – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr



Paris, mercredi 21 mai 2014

Communiqué de Mme Ségolène ROYAL Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Protéger la biodiversité : Le Gouvernement redonne au Marais poitevin son label de Parc naturel régional

Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, se félicite de la parution au Journal officiel du décret redonnant au Marais poitevin son label de Parc naturel régional.

Pour Ségolène ROYAL, il s'agit de l'aboutissement d'un long combat pour sauver « la Venise verte ».



Crédit MEDDE/Thierry Degen

Avec près de 100 000 hectares de superficie, **le Marais poitevin représente la deuxième zone humide française après la Camargue et le plus grand des marais littoraux de l'ouest.**

Aménagé au fil des siècles, c'est un ensemble d'une très grande richesse écologique, à la fois par la diversité des milieux qui le composent et surtout par sa spécificité de zone humide.

Au cours des années 1980, ce territoire a souffert de dégradations environnementales qui lui ont valu la perte de son label Parc naturel régional.

Grâce à la mobilisation des conseils régionaux de Poitou-Charentes et des Pays-de-la-Loire, des maires des petites communes maraichines, des associations de défense de l'environnement, grâce aussi au soutien de l'État, et tout particulièrement de François Mitterrand, qui en fit l'un de ses grands travaux présidentiels – et le seul en milieu rural –, le Marais poitevin fut réhabilité.

Ségolène ROYAL participera le 15 juin à un événement populaire organisé dans le Marais poitevin pour fêter la reconquête du label.

Le décret n°2014-505 du 20 mai 2014, paru le 21 mai 2014, redonne au Marais poitevin son statut de Parc naturel régional, dote le réseau des Parcs naturels régionaux d'un 49^e parc.

La création d'un Parc naturel régional répond à la nécessité de protéger et de mettre en valeur des territoires dont le patrimoine naturel et culturel est de grande qualité, mais dont il faut préserver l'équilibre. Les Parcs naturels régionaux qui couvrent environ 14 % du territoire national œuvrent pour une préservation efficace des espaces naturels conciliée avec une dynamique économique et sociale des territoires.

Pour consulter le décret :

www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000028964098&dateTexte=&oldAction=dernierJO&categorieLien=id

Contact presse : 01 40 81 78 31

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr



Paris, le jeudi 22 mai 2014

Invitation de Mme Ségolène ROYAL

Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Fête de la nature et de la biodiversité

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie vous invite

A l'occasion de la Fête de la nature et de la Journée mondiale de la biodiversité qui met, cette année, l'accent sur toutes les formes de biodiversité végétale, Ségolène ROYAL invite les Français à célébrer la nature partout en France.

À découvrir

Une exposition pédagogique « A la découverte de la biodiversité »

Le ministère accueille une exposition pour comprendre la biodiversité expliquée par quelques uns des acteurs qui œuvrent pour elle au quotidien : Parcs nationaux de France, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Conservatoire d'espaces naturels de Rhône-Alpes, Office national des Forêts (ONF), Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), Humanité et Biodiversité (association présidée par Hubert REEVES).

À voir

« La Forêt ivre », œuvre végétale d'Alexis TRICOIRE

La cour d'honneur de l'Hôtel de Roquelaure accueille « La Forêt ivre », œuvre d'Alexis TRICOIRE, l'un des chefs de file du design végétal depuis 2006.



Où ?	Hôtel de Roquelaure, 246 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
Quand ?	Samedi 24 mai de 10h à 18h Entrée gratuite

À contempler

« Le plus beau pays du monde », documentaire (90 mn)

Pendant deux jours, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie organise plusieurs projections pour tout public du film « Le plus beau pays du monde ».

Frédéric FOUGEA part à la découverte des beautés et des richesses d'un pays à la biodiversité méconnue mais spectaculaire, la France, et rend hommage aux paysages de ses différentes régions. Tout un monde sauvage habite les cimes des plus hautes montagnes, les rives des océans qui entourent l'Hexagone, les marais ou les plaines. Le réalisateur part aussi à la rencontre de ceux qui travaillent et vivent au cœur de la nature.

Retrouvez la bande annonce du film [en ligne](#)

Où et quand ?

- Auditorium de l'hôtel de Roquelaure, 244 boulevard Saint-Germain,
75007 Paris

En boucle, samedi 24 mai de 10h à 18h

- Grand Amphithéâtre du Muséum national d'Histoire naturelle

Accès par le Jardin des plantes ou par le 57 rue Cuvier (Paris 5^{ème})

Samedi 24 mai à 14h30 ; Dimanche 25 mai à 11h et 15h

Entrée gratuite et dans la limite des places disponibles

Ouverture de la salle et retrait des tickets : 30mn avant la séance

À faire

Vigie nature et sciences participatives

Samedi 24 mai, Ségolène ROYAL visitera le « Village de la nature » installé au Jardin des Plantes et prendra part à la démarche de sciences participatives « Vigie Nature » avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

Vigie-Nature est un programme de sciences participatives, porté par le Muséum national d'Histoire naturelle en lien avec un réseau d'observateurs volontaires et de partenaires. Vigie-Nature propose à chacun de contribuer à la recherche en découvrant la biodiversité qui l'entoure : papillons, oiseaux, chauves-souris, libellules, plantes sauvages urbaines... Plus de 10 000 participants réalisent ainsi dans toute la France le suivi des espèces communes.

Jardiniers amateurs

Dans le cadre du plan Ecophyto, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et l'Onema conduisent depuis 2010 une campagne de communication en direction des jardiniers amateurs afin de les sensibiliser à la dangerosité des pesticides et les inciter à adopter des pratiques alternatives de jardinage au naturel.

Plus d'information sur le site www.jardiner-autrement.fr

Un guide pour jardiner plus nature : [cliquer ici](#)

Jardine au fil des saisons, un guide à l'usage des enfants : [cliquer ici](#)

Emissions Consomag, « Jardiner nature, jardiner sans pesticides » : [cliquer ici](#)



Suivez la Fête de la nature et de la biodiversité sur [@ecologiEnergie](https://twitter.com/ecologiEnergie)

Contact presse : 01 40 81 78 31

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS

www.developpement-durable.gouv.fr



Paris, le samedi 24 mai 2014

Communiqué de Mme Ségolène ROYAL Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Semaine de la Fête de la nature et de la biodiversité Ségolène Royal a participé au Village de la nature au Jardin des plantes

Madame Ségolène ROYAL, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a participé à la Fête de la nature au Jardin des plantes samedi 24 mai, accompagnée d'élèves d'une école primaire venus découvrir les stands du « Village de la Nature » animés par les associations.

La ministre a encouragé les jeunes élèves à s'emparer des sciences participatives, telles que le projet du Muséum national d'Histoire naturelle « Vigie nature à l'école », qui permet aux enfants d'être partie prenante de travaux de recherche sur notre biodiversité du quotidien.

Ségolène ROYAL a rendu hommage aux milliers de bénévoles qui ont organisé des manifestations partout en France au cours de la semaine, dont certaines auront lieu encore dimanche 25 mai. Le succès de cette Fête de la nature montre combien les Français sont attachés à leur patrimoine naturel et à sa valorisation.

Enfin, la ministre a échangé avec les spectateurs du film « Le plus beau pays du monde », en présence de son réalisateur Frédéric Fougea.

Cet hymne à la beauté naturelle de la France, dont une partie a été tournée dans le Marais poitevin, a été réalisé notamment avec le soutien de la région Poitou-Charentes.

Ce film est mis à la disposition du public jusqu'à dimanche soir dans le Grand Amphithéâtre du Muséum national d'Histoire naturelle. Ségolène Royal va proposer à toutes les écoles, de tous les collèges et lycées que ce film soit diffusé en classe au cours de l'année 2014

Contact presse : 01 40 81 78 31

Hôtel de Roquelaure – 246, boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 26 juin 2014

**Biodiversité : Ségolène Royal met fin à l'utilisation de sacs plastiques non réutilisables (et à la pollution qu'ils entraînent) au 1^{er} janvier 2016.
Des emplois à créer en France pour produire des sacs biodégradables**

L'Assemblée des Nations unies pour l'environnement, réunie cette semaine à Nairobi, a, de nouveau, alerté sur l'ampleur des dégâts générés par le rejet de déchets plastiques dans les océans qui constituent une menace pour la vie marine, le tourisme et la pêche et sont estimés au moins à 13 milliards de dollars.

Lors de l'examen du projet de loi biodiversité par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a fait adopter la **fin de l'utilisation des sacs plastiques non réutilisables à compter du 1er janvier 2016**.

Parallèlement, la production en France de sacs biosourcés ou compostables sera encouragée.

- ✓ Ségolène Royal souhaite ainsi **donner plus de force aux comportements responsables** déjà bien ancrés dans les pratiques des consommateurs.
- ✓ Les grandes surfaces ont engagé depuis des années un **retrait progressif des sacs plastiques** à usage unique en caisse, dont le nombre est passé de 10 milliards à 700 millions, entre 2002 à 2011. La date limite du 1^{er} janvier 2016 permettra d'y mettre fin.
- ✓ En caisse, seuls des sacs plastiques réutilisables (plus épais) ou en matière papier pourront être utilisés (à titre gratuit ou non).
- ✓ Pour les produits frais (fruits et légumes, poissons, viandes etc.), cette mesure constitue une opportunité de **valoriser les entreprises qui fabriquent de nouveaux sacs biodégradables et compostables**, alors que 90 % des 12 milliards de sachets plastiques dits « fruits et légumes » sont importés depuis l'Asie.

Ségolène Royal recevra prochainement les entreprises innovantes qui fabriquent des sacs biodégradables et compostables, pour les encourager à investir.

Pour en savoir plus, découvrez l'animation en ligne sur www.developpement-durable.gouv.fr/Quand-sac-plastique-rime-avec.html



Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 27 juin 2014

Biodiversité : Ségolène Royal fait adopter dix actions nouvelles

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a fait adopter dix amendements au projet de loi biodiversité, lors de son examen par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

1. **au 1er janvier 2016, fin de l'utilisation des sacs plastiques non réutilisables**, sauf sacs compostables (compostage domestique) ou biosourcés ;
2. **interdiction définitive de l'épandage aérien de pesticides ;**
3. **généralisation au 1er mai 2016 de l'action « Terre saine : communes sans pesticides » (au lieu du 1er janvier 2020 tel que prévu par la loi Labbé) ;**
4. encadrer le traitement des « fonds de cuve » de pesticides, pour que la vidange soit faite dans le respect de l'environnement ;
5. faciliter la commercialisation de produits naturels pour le traitement des plantes comme le purin d'ortie ou les substances issues de saule ou de prêle, en mettant en place une procédure d'autorisation très simplifiée ;
6. généraliser l'expérimentation de l'autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à la loi sur l'eau, qui vise à raccourcir les délais d'instruction (aujourd'hui cette expérimentation est mise en place en Languedoc Roussillon et Rhône-Alpes uniquement) ;
7. **renforcer la place des Outre-mers** dans le projet de loi : création de comités régionaux de la biodiversité et d'antennes de la future Agence française de la biodiversité dans chaque bassin ultra-marin ;
8. **adapter la gouvernance des grands parcs naturels marins et ainsi permettre la création du parc naturel marin Estuaire Gironde et Pertuis Charentais ;**
9. **étendre la protection d'un grand nombre d'espèces marines** (cétacés, tortues et certains oiseaux) au large des côtes françaises (sur toute la zone économique exclusive et le plateau continental, au delà de la zone des 12 milles actuels) ;
10. protection des océans : **interdiction du rejet des eaux de ballast sans traitement** (eaux issues des cuves des bateaux qui peuvent véhiculer des organismes nuisibles).

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 27 juin 2014

**Biodiversité – protection des milieux marins :
Ségolène Royal fait adopter l'interdiction du rejet des eaux de ballast en plus de
l'interdiction des sacs plastiques non réutilisables à compter du 1^{er} janvier 2016.**

Lors de l'examen du projet de loi biodiversité par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, Ségolène Royal a fait adopter l'interdiction du **rejet en mer des eaux de ballast sans traitement**, dans les eaux territoriales et sur le plateau continental.

Les eaux de ballast sont issues des cuves des bateaux et peuvent véhiculer des organismes nuisibles. On estime à 5 milliards de tonnes la quantité de ces eaux polluées qui sont déversées chaque année sans aucun contrôle.

Avec cette mesure, la France applique enfin la convention internationale pour la gestion des eaux de ballast adoptée en 2004 par l'Organisation maritime internationale.

Cette mesure intervient en complément de la décision d'interdire, à compter du 1^{er} janvier 2016, **l'utilisation de sacs plastiques non réutilisables**, qui bien souvent se retrouvent dans l'environnement et menacent en particulier la vie marine.

Pour en savoir plus, découvrez l'animation en ligne sur www.developpement-durable.gouv.fr/Quand-sac-plastique-rime-avec.html



© Cesar Harada

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 26 juin 2014

Biodiversité – lutte contre les pesticides :
Ségolène Royal a fait adopter trois mesures lors de l'examen
du projet de loi relatif à la biodiversité en commission

À l'occasion de l'examen du projet de loi biodiversité par la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, **Ségolène Royal a fait adopter trois mesures visant à lutter contre les pesticides :**

1. Généraliser l'action « Terre saine, communes sans pesticide » et anticiper la suppression des pesticides dans les produits d'entretien des espaces publics au 1er mai 2016, au lieu du 1er janvier 2020 ;
2. Faciliter la commercialisation de produits naturels pour le traitement des plantes
3. Interdire définitivement l'épandage aérien de pesticides.

1. Généraliser l'action « Terre saine, communes sans pesticide »

La ministre a ainsi fait adopter un amendement accélérant l'objectif de « zéro pesticide » pour les collectivités dans les produits d'entretien de leurs espaces publics (écoles, jardins publics, espaces verts), à compter du 1er mai 2016, au lieu du 1er janvier 2020 comme le prévoyait la loi Labbé.

Comme elle s'y était engagée à l'occasion de la Journée mondiale de la biodiversité, le 22 mai, Ségolène Royal généralise les bonnes pratiques déjà à l'œuvre dans les territoires en matière d'élimination de produits phytosanitaires chimiques dans l'entretien des espaces publics. Près de 4 000 communes sont déjà engagées dans cette démarche.

Ségolène Royal sait pouvoir compter sur le dynamisme des nouvelles municipalités récemment élues, qui peuvent bien entendu anticiper cette date. La ministre va demander aux Agences de l'eau d'accompagner les communes dans ce changement de pratique et de trouver des solutions pour celles qui souhaitent se débarrasser de leurs stocks de produits phytosanitaires chimiques. Aujourd'hui, on estime que 800 tonnes de pesticides sont utilisés dans les communes pour l'entretien des espaces publics.

Cet engagement des communes permettra également à tous les jardiniers amateurs d'adopter de bonnes pratiques et aux jardinerie d'informer les consommateurs sur l'existence de produits de substitution non polluants et de moyens mécaniques de désherbage. Pour en savoir plus, consulter le « Guide pour jardiner+ nature » édité par le ministère : www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-pour-jardiner-plus-nature.html

Le ministère proposera un partenariat aux régions qui souhaitent aider les communes à anticiper la future obligation.

Un premier bilan sera fait lors de la Fête de la nature en mai 2015.

2. Faciliter la commercialisation de produits naturels pour le traitement des plantes

Pour faciliter l'utilisation de produits naturels pour le traitement des plantes, Ségolène Royal a fait inscrire dans le projet de loi la reconnaissance des produits de traitement des plantes et des engrais d'origine naturelle. Ces substances naturelles pourront être mises sur le marché rapidement.

3. Interdire définitivement l'épandage aérien de pesticides.

Ségolène Royal a fait adopter un amendement au projet de loi biodiversité qui viendra interdire définitivement tout épandage aérien de pesticide.

En attendant, un arrêté, actuellement en consultation publique, sera pris d'ici la fin du mois de juillet. Il permettra de suspendre l'épandage aérien de pesticides pour l'ensemble des cultures qui pouvaient jusqu'à présent bénéficier d'une dérogation :

- sans délai pour le maïs doux, maïs pop-corn et bananes ;
- dans 18 mois pour quelques cultures spécifiques de riz et de certains vignobles, pour lesquels il est nécessaire de trouver une alternative garantissant la sécurité des utilisateurs.

La ministre salue l'engagement des agriculteurs depuis plusieurs années pour trouver des techniques alternatives qui rend aujourd'hui possible cette décision.

Pour toute information complémentaire, contact presse : **01 40 81 78 31**



Communiqué de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 28 juin 2014

Ségolène Royal décide de mieux protéger les éleveurs

Rencontre les Préfets des départements concernés par les attaques de loups

Madame Ségolène Royal a rencontré vendredi 27 juin les Préfets les plus concernés par la présence du loup sur leurs territoires, en présence de Christophe Castaner, député des Alpes de Haute Provence et président du groupe national Loup.

Cette réunion a permis de partager l'état des lieux suivant :

- La population de loups s'élève aujourd'hui à environ 300 individus, contre 250 en 2013.
- On note donc une progression de l'espèce tant en termes d'effectifs que d'extension de sa zone d'habitat (Pyrénées, Nord est, Massif Central).
- Les dommages aux troupeaux restent trop importants : même si pour la première fois, ils n'ont pas augmenté entre 2012 et 2013, plus de 6 000 animaux d'élevage ont été victimes du loup en 2013. La détresse des éleveurs et de leurs familles doit être prise plus fortement en considération.
- Dans ce contexte, il est essentiel d'améliorer l'efficacité du plan Loup adopté en 2013, pour que dans les zones où les dégâts sont importants, des prélèvements de loups puissent être réalisés avec succès. Il est en effet à noter qu'en 2013, 8 prélèvements de loups seulement ont été effectués (4 loups ont par ailleurs été victimes de braconnage), alors que le quota permettait jusqu'à 24 prélèvements.

Confirmant l'objectif d'améliorer la protection des troupeaux, la Ministre a signé :

- l'arrêté fixant à 24 le nombre de prélèvement autorisés de loups, qui pourra être porté à 36 si le seuil de 24 est atteint en cours d'année ;
- l'arrêté déterminant les départements dans lesquels des opérations de prélèvement de loups peuvent être autorisées par les Préfets.

Un arrêté déléguant aux Préfets l'expérimentation de mesures plus souples pour le prélèvement de loups sur les territoires les plus soumis aux attaques de loups sera également signé immédiatement après la phase réglementaire de consultation du public de 15 jours, soit au plus tard le 15 juillet. La possibilité d'autoriser des tirs d'effarouchement dans les parcs nationaux sera étudiée sans délai.



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 2 juillet 2014

Journée internationale sans sacs plastique

Ségolène Royal accélère la lutte contre les pollutions

À l'occasion de la Journée internationale sans sacs plastique, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, tiendra une conférence de presse

Jeudi 3 juillet

à 15 heures

au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

246 boulevard Saint-Germain, Paris 7^e

La ministre présentera les mesures qu'elle a fait adopter dans le cadre du projet de loi sur la biodiversité pour lutter contre les pollutions en présence de Jean GALGANI océanographe et chercheur spécialiste des déchets à l'IFREMER et Françoise CLARO, coordinatrice du groupe tortues marines au Museum national d'histoire naturelle :

- **au 1er janvier 2016, fin de l'utilisation des sacs plastique non réutilisables**, sauf sacs compostables (compostage domestique) et biosourcés ;
- **interdiction définitive de l'épandage aérien de pesticides** ;
- **généralisation au 1er mai 2016 de l'action « Terre saine : communes sans pesticides »** (au lieu du 1er janvier 2020 tel que prévu par la loi Labbé) ;
- **encadrement du traitement des « fonds de cuve » de pesticides**, pour que la vidange soit faite dans le respect de l'environnement ;
- protection des océans : **interdiction du rejet des eaux de ballast sans traitement** (eaux issues des cuves des bateaux qui peuvent véhiculer des organismes nuisibles) etc.

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse,
[**secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr**](mailto:secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr)



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 2 juillet 2014

Journée internationale sans sacs plastique

Ségolène Royal accélère la lutte contre les pollutions

À l'occasion de la Journée internationale sans sacs plastique, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, tiendra une conférence de presse

Jeudi 3 juillet

à 15 heures

au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

246 boulevard Saint-Germain, Paris 7^e

La ministre présentera les mesures qu'elle a fait adopter dans le cadre du projet de loi sur la biodiversité pour lutter contre les pollutions en présence de **Jean GALGANI** océanographe et chercheur spécialiste des déchets à l'IFREMER, **Françoise CLARO**, coordinatrice du groupe tortues marines au Museum national d'histoire naturelle, de **Yann ARTHUS-BERTRAND** (GoodPlanet), **Allain BOUGRAIN-DUBOURG** (LPO) et **Antidia CITORE** (Surfrider) :

- **au 1^{er} janvier 2016, fin de l'utilisation des sacs plastique non réutilisables**, sauf sacs compostables (compostage domestique) et biosourcés ;
- **interdiction définitive de l'épandage aérien de pesticides** ;
- **généralisation au 1^{er} mai 2016 de l'action « Terre saine : communes sans pesticides »** (au lieu du 1^{er} janvier 2020 tel que prévu par la loi Labbé) ;
- **encadrement du traitement des « fonds de cuve » de pesticides**, pour que la vidange soit faite dans le respect de l'environnement ;
- protection des océans : **interdiction du rejet des eaux de ballast sans traitement** (eaux issues des cuves des bateaux qui peuvent véhiculer des organismes nuisibles) etc.

Notes aux rédactions : les films illustrant cette conférence de presse

- [Une tortue marine se débattant dans les sacs plastique](#)
- [Une tortue marine se nourrissant de méduse](#)

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse,
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le 3 juillet 2014

Journée internationale sans sacs plastique

Ségolène Royal accélère la lutte contre les pollutions

À l'occasion de la Journée internationale sans sacs plastique, Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, tiendra une conférence de presse

Jeudi 3 juillet

à 15 heures

au ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
246 boulevard Saint-Germain, Paris 7^e

La ministre présentera les mesures qu'elle a fait adopter dans le cadre du projet de loi sur la biodiversité pour lutter contre les pollutions en présence de **François GALGANI**, océanographe et chercheur spécialiste des déchets à l'IFREMER, **Françoise CLARO**, coordinatrice du groupe tortues marines au Museum national d'histoire naturelle, **de Yann ARTHUS-BERTRAND** (GoodPlanet), **Allain BOUGRAIN-DUBOURG** (LPO) et **Antidia CITORES** (Surfrider) :

- **au 1er janvier 2016, fin de l'utilisation des sacs plastique non réutilisables**, sauf sacs compostables (compostage domestique) et biosourcés ;
- **interdiction définitive de l'épandage aérien de pesticides** ;
- **généralisation au 1^{er} mai 2016 de l'action « Terre saine : communes sans pesticides »** (au lieu du 1er janvier 2020 tel que prévu par la loi Labbé) ;
- **encadrement du traitement des « fonds de cuve » de pesticides**, pour que la vidange soit faite dans le respect de l'environnement ;
- protection des océans : **interdiction du rejet des eaux de ballast sans traitement** (eaux issues des cuves des bateaux qui peuvent véhiculer des organismes nuisibles) etc.

Notes aux rédactions : les films illustrant cette conférence de presse

- [Une tortue marine se débattant dans les sacs plastique](#)
- [Une tortue marine se nourrissant de méduse](#)

Retrouvez l'invitation et le dossier de presse en pièces jointes.

Suivez la conférence sur **@ecologiEnergie** via **#PJLBiodiv** et **#banthebag**.

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse,
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr



Déplacement de Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le lundi 20 octobre 2014

*Conférence internationale sur la biodiversité
et le changement climatique - Guadeloupe
Du mercredi 22 au dimanche 26 octobre 2014*



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CRÉISSANCE VERTE

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, se rendra **du jeudi 23 au dimanche 26 octobre en Guadeloupe** dans le cadre de la **Conférence internationale de la biodiversité et le changement climatique**.

 **Jeudi 23 octobre**

- visite d'une centrale géothermie à **10h30 - Bouillante**
- entretien avec les participants à la Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique, experts et scientifiques à **13h00 - Gosier**
- participation aux ateliers de la Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique dont les thèmes sont : développer la résilience, faire face à la perte de biodiversité, développer les économies verte et bleue, faire avancer la recherche en capitalisant sur des solutions naturelles innovantes, mobiliser et faciliter l'accès à la ressource, améliorer l'accès aux ressources financières à **14h15 - Gosier**
- séquence de clôture de la Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique à **18h15 - Gosier**

 **Vendredi 24 octobre**

- visite du site de la société Antilles Environnement Recyclage : dépollution et démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques, traitement des véhicules hors d'usage et des encombrants métalliques en Guadeloupe à **10h00 - Lamentin**
- participation à la Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique – discours de clôture à **14h45 - Basse-Terre**
- inauguration des locaux du siège du Parc national de la Guadeloupe, bâtiment haute qualité environnementale (HQE) à **16h35 - Saint-Claude**

- lancement du sanctuaire AGOA et installation du conseil de gestion à **17h15 – Saint-Claude**
- rencontre avec personnalités de la société civile : la culture en Guadeloupe) à **20h30 – Point-à-Pitre**

 **Samedi 25 octobre**

- rencontre avec les acteurs du Conseil régional de la Guadeloupe et les porteurs de projets : signature de la convention « île durable » Etat-Région Guadeloupe dans le cadre de la transition énergétique à **09h45 – commune des Abymes**
- rencontre avec les représentants de pêcheurs et des associations environnementales à **12h00 – Point-à-Pitre**

[Retrouvez le déroulé du déplacement actualisé en ligne](#)

Nous vous remercions de vous accrediter au **01 40 81 78 31**

www.developpement-durable.gouv.fr

@ecologiEnergie

-

Laurent.fare@guadeloupe.pref.gouv.fr

06 90 58 80 59



Invitation de Mme Ségolène Royal
Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, le lundi 27 octobre 2014

*Ségolène Royal annonce la préfiguration de l'Agence française
pour la biodiversité*

Je présiderai la prochaine réunion du Comité national de suivi de la
Stratégie nationale biodiversité.

Mercredi 29 octobre 2014
de 16h30 à 18h00
au grand amphithéâtre du Muséum National d'Histoire Naturelle
57 rue Cuvier 75005 Paris



A cette occasion, je présenterai :

- ✚ La préfiguration de **l'Agence française pour la biodiversité.**
- ✚ Les 20 lauréats 2014 de la **Stratégie nationale biodiversité** qui récompense des actions remarquables volontaires.
- ✚ Les labels « **atlas de la biodiversité communale** » pour 20 communes.

Merci de bien vouloir vous accréditer, en indiquant votre numéro de carte de presse :
secretariat.presse@developpement-durable.gouv.fr
01 40 81 78 31



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Paris, mercredi 29 octobre 2014

Humanité et biodiversité

110 bd Saint-Germain

75006 Paris

Tel. 01 43 36 04 72

Fax. 01 43 36 06 18

contact@humanite-biodiversite.fr

www.humanite-biodiversite.fr



POURQUOI JE PARRAINE LE PROJET D'AGENCE DE LA BIODIVERSITE

L'humanité doit aujourd'hui faire face à un problème majeur dont elle est en grande partie responsable, l'érosion rapide de la biodiversité.

Cette biodiversité a permis, à travers ses multiples services, le développement de l'humanité. Cela a été vrai dans le passé, cela l'est encore aujourd'hui et cela reste vrai pour affronter les défis de demain, qu'il s'agisse de nourrir, de soigner ou d'abriter, de manière soutenable, les générations futures.

Il convient donc de ne pas se contenter de stopper l'érosion de la biodiversité mais de s'engager dans une action ambitieuse et de longue haleine, de reconquête de la biodiversité.

Cette reconquête est impérative, elle est aussi possible mais elle nécessite la mobilisation de tous les acteurs, publics et privés, et à toutes les échelles, du local - avec un rôle important des collectivités territoriales - au national, en tenant compte du cadre international (l'agence doit aider à tenir les objectifs d'Aichi-Nagoya).

Pour tout à la fois s'inscrire dans la durée et mobiliser une grande diversité d'acteurs, le projet d'une agence dédiée m'apparaît, dans le contexte français, une formule qui a fait ses preuves (on peut penser à ce qu'ont apporté les agences de l'eau ou l'Ademe dans leur domaine).

Cette agence devra sensibiliser, former, organiser la connaissance, soutenir les différents acteurs, lancer des projets concrets... Elle devra disposer de moyens dédiés comme les autres agences déjà citées.

Elle devra travailler sur l'ensemble des milieux terrestres et aquatiques, métropolitains et ultra-marins. Pour cela, au-delà des organismes que le projet de loi prévoit à ce jour de regrouper en son sein, je souhaite que soit rapidement défini comment elle pourra en associer d'autres à son action, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les différents gestionnaires d'espaces naturels, l'Office National des Forêts... et il faudra une bonne collaboration avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité qui anime avec succès l'ensemble de la communauté de recherche en ce domaine.

Je souhaite donc défendre et promouvoir auprès de tous, ce projet d'agence : une agence couvrant tous les domaines de la biodiversité, une agence dont la gouvernance fait place à toutes les parties prenantes, une agence ouverte sur ses partenaires, une agence qui touche le public, une agence enfin disposant de moyens humains et budgétaires pour mener ces actions.

Hubert Reeves, Président d'Humanité et Biodiversité

**Pour préparer l'Agence Française de la Biodiversité
(extrait du discours de Ségolène Royal, Ministre de l'Ecologie, du
Développement durable et de l'Energie)**

1/ « Je me réjouis du parrainage d'**Hubert Reeves**,
astrophysicien mondialement réputé
et ardent défenseur d'une biodiversité capable de réconcilier
ce qu'il appelle dans un de ses livres
« *la belle et la moins belle histoire* » de l'humanité,
également président de l'association **Humanité et Biodiversité**
et à l'origine de la **Réserve internationale de ciel étoilé** du Pic du Midi,
dans le Parc naturel des Pyrénées,
exemple remarquable de lutte contre la pollution lumineuse
et d'alliance entre scientifiques et communes de montagne,
et je tiens à lui exprimer ma très profonde gratitude. »

2/ « **Gilles Bœuf**, président du **Muséum national d'histoire naturelle**
et professeur invité au **Collège de France**
(je ne cite là que quelques uns des titres – fort nombreux –
de l'éminent spécialiste de biologie marine dont la passion et la fougue
embrassent toutes les dimensions de la biodiversité, sur terre et dans les mers),
est lui aussi un inlassable promoteur de la défense de la biodiversité
et – j'ai plaisir à le souligner – des **sciences participatives** :
il en sera **le conseil scientifique** et fera le lien avec le meilleur de la recherche.
Je lui suis infiniment reconnaissante d'accompagner de son talent
cette ultime étape de configuration de la future Agence.

Annabelle Jaeger, conseillère régionale déléguée à la biodiversité
et **présidente de l'Agence régionale pour l'environnement
et l'éco-développement PACA**,
membre de la Commission biodiversité de l'Association des Régions de France
et du Comité européen des Régions,
y apportera son expérience de **l'animation des politiques territoriales**
au service de la biodiversité
et fera tout particulièrement le lien avec les Régions et les collectivités locales.
Je sais, pour avoir présidé pendant 10 ans la Région Poitou-Charentes,
combien la mobilisation des territoires est décisive
et je la remercie pour son concours qui sera extrêmement précieux.

Olivier Larroussinie, ingénieur général du génie rural et des forêts,
directeur de **l'Agence des aires marines protégées**,
en sera **le directeur**, chargé de piloter l'ensemble des travaux
qui permettront de préciser, en lien avec tous les opérateurs,
le premier contrat d'objectifs du futur établissement public.

Il s'appuiera notamment pour ce faire,

d'un part, sur une **Commission spécialisée**
désignée par le Conseil national de la transition écologique,
qui permettra d'associer étroitement toutes les parties prenantes,
et, d'autre part, sur un **réseau de partenaires dans les différents outre-mer**
où, je le redis, 80% de la biodiversité française sont localisés.
Comme l'ont souhaité les élus des outre-mer
et comme je l'ai bien volontiers accepté,
la future Agence devra disposer d'**antennes ultra-marines**
qui favoriseront une gouvernance locale dynamique
et joueront, sur place, un rôle d'appui de proximité,
ainsi que je l'ai indiqué en Guadeloupe lors de la Conférence internationale
des outre-mer européens sur la biodiversité et le changement climatique.
La biodiversité est un **enjeu crucial et prioritaire** dans tous les outre-mer
et **le levier d'un nouveau modèle de développement**
créateur d'activités innovantes et d'emplois durables.
C'est pourquoi je tiens à ce que les territoires ultra-marins
soient directement parties prenantes
des travaux de finalisation de la future Agence,
dans laquelle ils devront également occuper toute leur place
quand ce nouvel établissement sera créé.

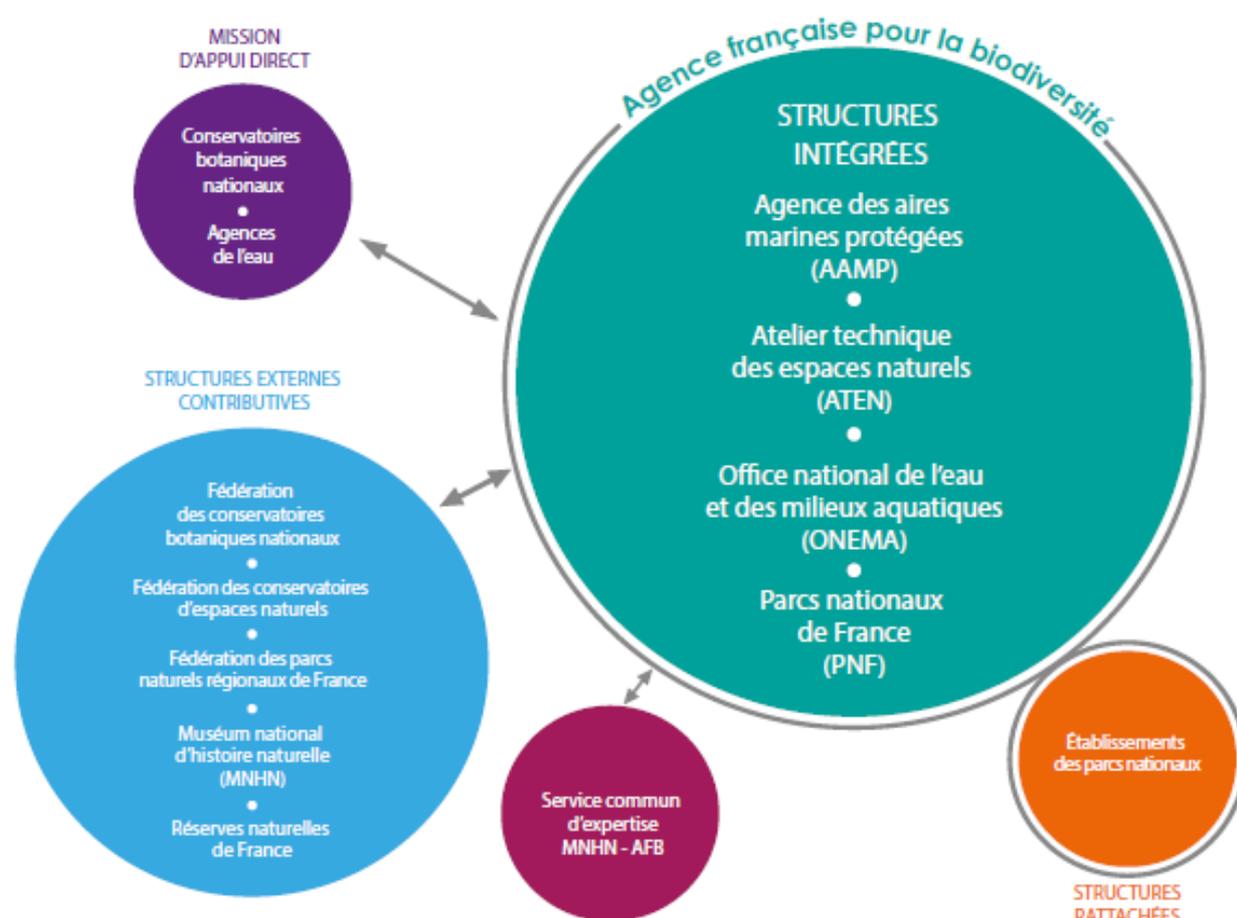
Je souhaite également que les travaux que conduira Olivier Larroussinie
s'attachent à **la dimension économique de la biodiversité**
et s'appuient, sous la forme de son choix,
sur les capacités d'expertise en ce domaine d'**Emmanuel Delannoy**
et de **l'Institut Inspire** qu'il dirige.

Je tenais à vous réserver la primeur de cette bonne nouvelle.
L'équipe de haut niveau chargée de cette belle mission
aura de très nombreuses questions à examiner que je ne détaille pas ici.
Je serai particulièrement attentive à l'avancée de ses travaux
et nous ferons ensemble des points d'étape réguliers,
dans la perspective, notamment, du débat parlementaire sur la loi biodiversité
qui portera création de l'Agence
dont je souhaite, une fois la loi votée, **l'installation avant la fin 2015.** »

L'AGENCE FRANÇAISE pour la biodiversité

Une agence au service de tous les acteurs de la biodiversité

Sa structure



Partenariats



- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
- Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)
- Office national des forêts (ONF)
- Fondation pour la recherche sur la biodiversité
- Unions professionnelles
- Collectivités territoriales

L'AGENCE FRANÇAISE pour la biodiversité

Une agence au service de tous les acteurs de la biodiversité

Ses missions

Conseil et expertise



Appui technique, conseil et expertise à l'ensemble des acteurs concernés par la biodiversité, publics (services de l'État, collectivités, établissements publics, etc.) et privés (associations, entreprises, etc.).

Mobilisation et soutien



Mobilisation des moyens nécessaires aux politiques en faveur de la biodiversité terrestre et marine et de l'eau.

Développement des partenariats avec les collectivités pour la mise en œuvre de ces politiques. Soutien financier à des projets en faveur de la biodiversité et de la gestion durable de la ressource en eau.

Gestion d'aires protégées, appui à l'exercice des missions de contrôle de police administrative et judiciaire relative à l'eau, aux milieux aquatiques et à la biodiversité.

Action internationale



Représentation des acteurs français de la biodiversité et de l'eau au sein des instances internationales et européennes. Appui au suivi de la mise en œuvre des directives européennes et des conventions internationales. Participations aux actions de coopération menées par l'État.



Développement de la connaissance

Amélioration des connaissances sur la biodiversité, y compris sur la diversité génétique (conditions de résistance au changement). Aujourd'hui, la biodiversité est davantage détruite par méconnaissance.

Soutien ou conduite de programmes d'études, de recherche et de prospective dans les domaines de l'eau et la biodiversité terrestre et marine.



Formation, éducation et communication

Appui à la formation initiale et continue des professionnels.

Animation du réseau des opérateurs en identifiant et en promouvant des synergies. Appui à l'État dans ses grandes campagnes de communication. Soutien à l'éducation au développement durable dans les domaines de l'eau et de la biodiversité terrestre et marine.